



Numéro de l'acte	2015-42-FINJR
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.1.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

QUESTION N°2015-42

FINANCES : Compte administratif 2014 – Budget des FONTINETTES – Adoption du Compte de gestion – Affectation des résultats – Exercice 2014

RAPPORTEUR : Monsieur Alain RICOUART

La situation comptable 2014 est la suivante :

1- SECTION D'INVESTISSEMENT

Aucune opération n'a été enregistrée en Section d'Investissement.

2- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section reprend principalement les dépenses relatives à la rémunération du personnel administratif et des guides, à l'entretien du bateau et des bâtiments et aux diverses redevances de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- d'adopter la délibération suivante en la forme réglementaire :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain RICOUART, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2014, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative :

- 1) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0,00	446,52	0,00	0,00	0,00	446,52
Part affectée à investiss	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice	55 588,05	65 209,51	0,00	0,00	55 588,05	65 209,51
Totaux	55 588,05	65 656,03	0,00	0,00	55 588,05	65 656,03
Résultat de clôture		10 067,98				10 067,98

Besoin de financement	0,00
Excédent de financement	0,00
Restes à réaliser DEPENSES	0,00
Restes à réaliser RECETTES	0,00
Besoin total de financement	0,00
Excédent total de financement	0,00

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

- 2) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 3) Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.
- 4) Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

10 067.98 €

Virement au compte 1068 (Recette d'investissement)
Excédent de fonctionnement reporté au compte 002

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 14 avril 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT